

Logement : expulsion locative rue du Père Fabre à Figuerolles

Date : 02-11-2018



Une expulsion locative a eu lieu mardi matin rue du Père Fabre dans le quartier de Figuerolles. Un groupe de voisins et de soutiens était présent tôt dans la matinée, sous la surveillance étroite de cinq véhicules de police de la Sécurité publique du commissariat central et de quinze à vingt gardiens de la paix.

Le nombre de décisions de justice signifiant une expulsion locative pour impayé ou défaut d'assurance a atteint les [126 946](#) en 2015 sur l'ensemble du territoire français (dernier chiffre connu), soit une hausse de 80 % depuis 2000. Dans le même temps, les cas d'expulsions locatives avec recours aux forces de l'ordre est passé de 5 936 à 14 127. [96%](#) des expulsions sont prononcées pour raisons financières (impayé ou défaut d'assurance). Selon un [document](#) commun de l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) de l'Hérault et du Barreau de Béziers, le nombre de jugements d'expulsions pour l'ensemble des tribunaux du département aurait augmenté de 23% entre 2010 et 2015, de 46% pour le seul tribunal d'instance de Béziers. 2780 décisions de justice de ce type ont été prises sur le département en 2015. Cette même année, le tribunal d'instance de Béziers a rendu une décision d'expulsion ferme pour 77% des affaires traitées, 57% pour celui de Montpellier et 60% pour celui de Sète. Le juge a le pouvoir de suspendre les effets de la clause résolutoire en accordant, même d'office, des délais de paiement pouvant aller jusqu'à trois ans... mais ne le fait pas très souvent !

En cas de problème personnel ou dans votre entourage lié à des impayés avec risques d'expulsion locative, consultez les conseils légaux mis à votre disposition par l'ADIL de l'Hérault, que vous pouvez aussi contacter sur ces questions par téléphone au 04 67 55 55 55, ou par mail à l'adresse expulsion@adil34.org. Autre possibilité, la plateforme d'accompagnement aux droits liées à l'habitat, située en centre-ville, 11 rue Auguste Comte, est animée par plusieurs bénévoles de la Fondation Abbé Pierre qui assurent une permanence téléphonique au 04 67 12 86 25 de 9 heures à 12 heures, du lundi au jeudi, et des permanences physiques sur rendez-vous téléphonique. Des antennes sur Sète et Béziers existent également. Enfin, le Fonds de

Solidarité pour le Logement géré par le département, sollicité par l'intermédiaire d'un travailleur social peut accorder une aide financière sous forme de prêt sans intérêt d'un montant maximum de 2300 euros.